

Sommaire

Éditorial

Marcel RONCIN,
Président de l'AFTI

1

Bilan technique
de la campagne

Philippe Cagnet,
Directeur Général, SLIB

2

Jean-Philippe Grima,
Président du Comité de Pilotage
VOTACCESS

Table ronde 1 :
le point de vue
des émetteurs

Jean-Paul Valuet,
Secrétaire Général de l'ANSA

8

Jean-Marie Rossini,
Responsable de la relation
avec les actionnaires à la direction
financière de TOTAL

Karine Pinault,
Direction juridique de L'OREAL

Marie-Cécile Collignon,
Direction juridique de LAFARGE

Romain Boizette,
Responsable des projets corporates
à la direction des services actionnaires
d'AIR LIQUIDE

Table ronde 2 :
le point de vue
des investisseurs

Marcel Roncin,
Président de l'AFTI

12

Aldo Sicurani,
Délégué général, Fédération
des Investisseurs individuels
et des Clubs d'investissement (F2iC)

Hervé Chefdeville,
Membre du Conseil d'Administration
de l'Association pour le Patrimoine
et l'Actionariat Individuel (APAI)

Valentine Bonnet,
Responsable du Gouvernement
d'entreprise et de la Déontologie, AFG

Anne-Marie Jourdan,
Responsable du Département
Conseil Juridique, Fonds de Réserve
des Retraites (FRR)

Manuel Baptista,
Vice President, Institutional
Shareholders Services (ISS)

Patrice Leclerc-Keraen,
Président, Association des Actionnaires
Salariés et anciens salariés
de la Société Générale (ASSACT SG)

VOTACCESS 2013

La montée en puissance

En partenariat avec



Éditorial

« VOTACCESS An II » aurait pu être le titre de cet amphi. C'est en effet à l'issue de la seconde campagne d'assemblées générales « VOTACCESS » que s'est tenue cette réunion.

En un an, nous sommes passés de 6 à 25 sociétés utilisatrices de la plate-forme VOTACCESS, et le nombre de votes par correspondance collectés a été multiplié par dix.

Voici quelques chiffres qui parlent ! La moitié du CAC 40 est présente, et la notoriété est au rendez-vous. Il est à souligner que des efforts ont été consentis par certains émetteurs pour réduire leur seuil habituel de convocation.

Nous nous félicitons, bien sûr, de ces informations encourageantes qui, par ailleurs, nous obligent. Les vertus du dispositif : rapidité, sécurité, et simplicité pour l'investisseur, viennent d'être validées par ce succès.

Nous ne sommes pourtant pas au bout du chemin :

- La poursuite de la montée en charge engage un travail de conviction auprès des sociétés émettrices qui doivent être rassurées quant à la sécurité et à la confidentialité du dispositif, ainsi que sur sa parfaite conformité avec notre environnement réglementaire. Elles doivent également savoir que les centralisateurs et les teneurs de comptes conservateurs seront présents pour assurer les traitements.

- Nous souhaitons voir s'accroître le nombre global d'actionnaires particuliers en capacité de s'exprimer. Ce dernier objectif s'inscrit dans la durée, mais il est l'une de nos priorités.

- Nous avons également inscrit, comme prochaine priorité, le vote électronique des institutionnels, français et non-résidents. Des progrès notables ont été enregistrés dans cette voie, le Conseil scientifique VOTACCESS s'y est beaucoup investi. 2014 devra être l'année de la montée en charge, complétant ainsi l'offre VOTACCESS actuelle « domestique et particuliers ».

Globalement parlant, tout est en place pour favoriser la généralisation de la plate-forme VOTACCESS :

- Le besoin d'un tel outil a été exprimé par tous : Les régulateurs, les sociétés émettrices, les intermédiaires financiers.
- Sa mise en œuvre est une réelle opportunité pour les investisseurs, en simplifiant leur démarche. Le recours à l'internet représente par ailleurs un saut qualitatif évident, que les actionnaires auraient exigé un jour, pour mettre le vote par correspondance au même niveau technologique que la saisie d'ordres de bourse ou la consultation des relevés de comptes ou des portefeuilles titres.
- Le cadre juridique est fermement posé, et il est très protecteur.
- La technologie est maîtrisée, et autorise des optimisations. Ainsi, l'ouverture de ce canal direct entre l'Émetteur et les investisseurs doit enrichir les échanges, et aller au-delà de la simple transmission d'instructions de vote.
- Last but not least, la Commission européenne recommande vivement la généralisation de l'information des actionnaires. ■

Marcel RONCIN,
Président de l'AFTI

Bilan technique de la campagne

Philippe Cognet,
Directeur Général, SLIB

Jean-Philippe Grima,
Président du Comité de Pilotage VOTACCESS

Jean-Philippe Grima

Nous rappellerons brièvement dans un premier temps les principes de VOTACCESS, nous présenterons ensuite un bilan de la campagne 2012 et les évolutions de la campagne 2013. Nous verrons également le vote des institutionnels qui est le second chantier après le vote des actionnaires particuliers en 2012. Nous terminerons par la présentation rapide des évolutions futures sur 2014 et au-delà.

Philippe Cognet

Pour ceux qui ne sont pas familiers de la procédure, nous allons rappeler ce qu'est la plate-forme VOTACCESS et quel est son fonctionnement.

L'AFTI a confié à SLIB en tant qu'opérateur la création de cette plate-forme en 2010, elle a été développée en 2011 et la première campagne « VOTACCESS » a eu lieu en 2012. L'objectif premier de cette plate-forme est d'évoluer du vote papier vers le vote électronique. VOTACCESS concerne les votes par correspondance.

VOTACCESS collecte les votes émis par des actionnaires internautes, votes qui sont transmis automatiquement via les teneurs de comptes aux centralisateurs, lesquels gèrent l'urne et l'assemblée générale en lien étroit avec les émetteurs (voir schéma 1).

La plate-forme a été conçue dès l'origine pour pouvoir être utilisée par plusieurs types d'actionnaires, qu'ils soient particuliers, institutionnels, résidents ou non-résidents, et titulaires de titres au porteur, ou au nominatif.

Pendant la campagne 2012 les votants ayant utilisé la plate-forme VOTACCESS étaient essentiellement des porteurs. 2013 voit l'arrivée du nominatif qui est une étape importante dans la montée en charge. 2013, c'est aussi l'arrivée des premiers institutionnels qui transmettent leurs votes sur la plate-forme via des local custodians (voir schéma 2).

1 - VOTACCESS - Passerelle électronique reliant les acteurs de la chaîne de vote



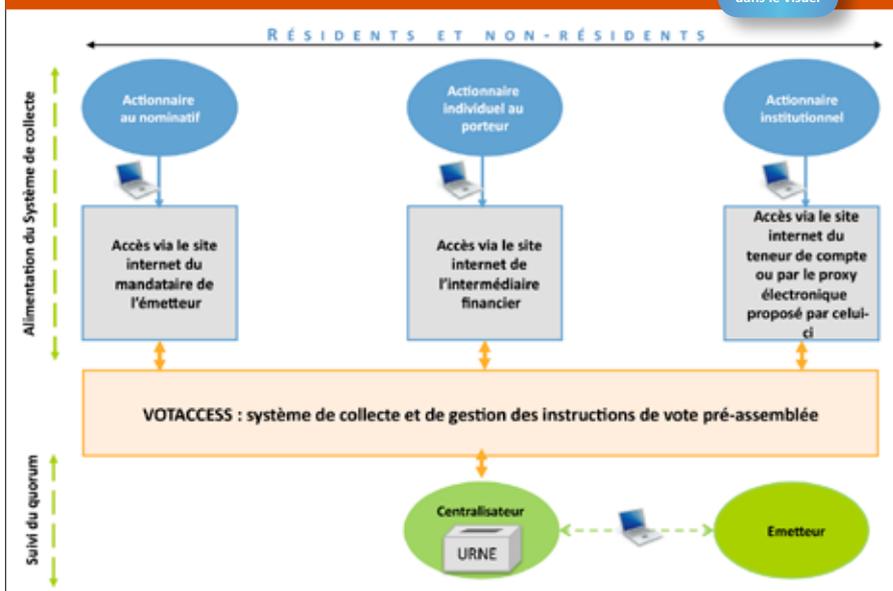
Utilisez la loupe pour zoomer dans le visuel



2 - Un système ouvert à tous les types d'actionnaires



Utilisez la loupe pour zoomer dans le visuel



Bilan technique de la campagne (suite)

Les points forts de VOTACCESS

Labellisée par le pôle de compétitivité mondial Finance Innovation, la plate-forme VOTACCESS présente les caractéristiques suivantes :

- Facilité d'utilisation
 - Pour l'actionnaire : accès simple à partir de son portefeuille titres sur Internet
 - Souplesse de paramétrage pour personnaliser chaque assemblée générale en fonction de l'identité et des choix de l'émetteur
 - Flux entièrement numérisés
- Un système ouvert
 - Facilitation du vote pour les actionnaires au porteur
 - Possibilité réelle de voter pour les actionnaires non-résidents
 - Service accessible à tous les centralisateurs
- Un dispositif basé sur la sécurité
 - Accès sécurisé pour l'actionnaire suivant des procédures éprouvées
 - Confidentialité assurée par cryptage des données
 - Acquiescement de la prise en compte des votes
- En conformité avec l'environnement juridique réglementaire et professionnel
 - Cadre juridique du « Vote électronique »
 - Recommandations de l'AMF
 - Règles édictées par les sociétés émettrices via l'ANSA et l'AFEP
 - Recommandations de l'AFG
 - Standards européens « General Meetings »
- Pilotage par une maîtrise des coûts
 - Pas de coût pour l'actionnaire
 - Réduction des coûts globaux par vote reçu pour la société émettrice
- S'inspirant concrètement des principes du développement durable
 - Suppression d'une grande quantité de documents papier
 - Dématérialisation des échanges

Campagne 2012 : le démarrage

Pour rappel, en 2012, VOTACCESS avait permis aux actionnaires de six très grandes sociétés

françaises de voter par correspondance.

Cette première campagne avait été pleinement réussie. Aucun incident notable n'avait été enregistré. Nous trouvons dans ce premier résultat l'une des raisons du décollage de 2013.

Parmi les points d'attention, il faut rappeler que :

- La montée en charge a été progressive, surtout pour le vote électronique. La majorité des votes enregistrés émanaient en effet en 2012 de la numérisation par les teneurs de comptes des votes papier mis en circulation par les actionnaires.
- Le volume de retours dépend fortement du seuil fixé ainsi que de la politique de communication de l'émetteur.

Jean-Philippe Grima

La conformité de la plate-forme par rapport au cadre juridique est un autre atout.

Le projet a été présenté à l'AMF qui l'a approuvé. Par ailleurs VOTACCESS a aussi été conçu pour satisfaire les contraintes imposées par les futurs standards européens General Meeting. Enfin, VOTACCESS permet de réduire les coûts pour la société émettrice.

Campagne 2013 : la montée en puissance

Premier enseignement

La campagne a concerné l'ensemble des acteurs. Nous avons noté pour les centralisateurs la participation des 4 principaux établissements financiers et d'Air Liquide

S'agissant des teneurs de comptes, tous les grands réseaux bancaires sont opérationnels ou le seront dans le courant de l'année. Ils représentent 95 teneurs de comptes finaux (voir schéma 3).

3 - Les participants à VOTACCESS en 2013



Utilisez la loupe pour zoomer dans le visuel



Bilan technique de la campagne (suite)

Second enseignement

Une augmentation très importante du nombre de sociétés émettrices, désormais utilisatrices de VOTACCESS :
25 d'entre elles sont inscrites, représentant ainsi la moitié de l'indice CAC 40.

Dans ce cadre, il a été observé la valeur ajoutée importante de VOTACCESS dans la recherche d'une augmentation de la participation des actionnaires particuliers au porteur, ainsi que la montée en charge de l'actionnariat inscrit au nominatif qui bénéficiait jusque-là de dispositifs spécifiques (voir schéma 4).

Troisième enseignement

Les seuils de convocation des actionnaires ont été globalement inférieurs à ceux fixés jusque-là. Cette orientation est très importante, car il s'agit là d'un levier essentiel dans l'accroissement souhaité de la participation des actionnaires individuels à la démocratie actionnariale.

Philippe Cognet

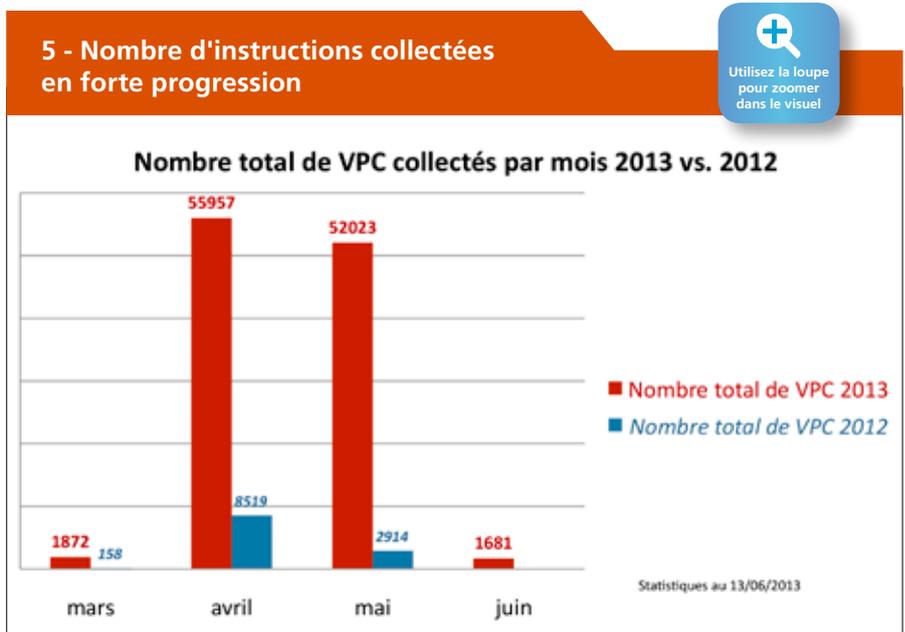
La campagne 2013 a permis de multiplier par 10 le nombre de votes recueillis. Cette augmentation est naturellement à mettre en regard de l'augmentation du nombre d'émetteurs, mais aussi de l'accroissement de la participation des actionnaires des sociétés ayant rejoint VOTACCESS dès 2012.

Plus de 120000 instructions de vote ont été enregistrées pendant cette campagne. À la fin de celle-ci tous les grands teneurs de comptes conservateurs seront connectés à VOTACCESS, ce qui représentera 85 % des porteurs environ (voir schéma 5).

Jean-Philippe Grima

De nouvelles fonctions ont été intégrées, comme avec CACEIS pour son activité de teneur de registre (pour la partie nominative) et BNP Paribas Securities Services, qui était déjà présent dans VOTACCESS en tant que centralisateur et qui a rejoint VOTACCESS en tant que teneur de comptes pour le vote des institutionnels.

Parmi les 25 grandes sociétés présentes sur la plate-forme VOTACCESS, certaines n'allaient pas auparavant à la rencontre du vote de leurs actionnaires. D'autres émetteurs ont aussi



Bilan technique de la campagne (suite)

rejoint VOTACCESS pour le vote des actionnaires nominatifs.

Autre constat très encourageant : Au total, la plate-forme a collecté en 2013 d'avantage de VPC électroniques que de VPC numérisés, ce qui inverse la tendance observée en 2012.

La finalité de VOTACCESS est en effet le vote par internet. La numérisation des votes papier a pour vocation d'accompagner ce mouvement, en permettant aux actionnaires non dotés d'internet de pouvoir continuer à voter, mais il est clair que cette pratique va devoir rapidement se réduire afin que tous les bénéficiaires attendus de VOTACCESS soient au rendez-vous.

Philippe Cognet

La majorité des votes a été enregistrée sur la période d'avril-mai (qui est la période des principales assemblées générales) Par ailleurs, nous avons dénombré 60 % de votes électroniques contre 40 % numérisés. Il s'agit d'une nette accélération du recours à l'internet (voir schéma 6).

Deux émetteurs ont reçu plus de 10.000 votes et l'un d'eux a même dépassé les 30.000.

Nous observons que par rapport aux 45 jours qui précèdent l'assemblée générale, les votes se distribuent surtout entre JAG-25 et JAG-10, tendance déjà observée en 2012. Le vote électronique est utilisé dès l'ouverture du vote, les votes papier (numérisés) sont davantage employés dans les derniers jours avant l'assemblée générale (voir schéma 7).

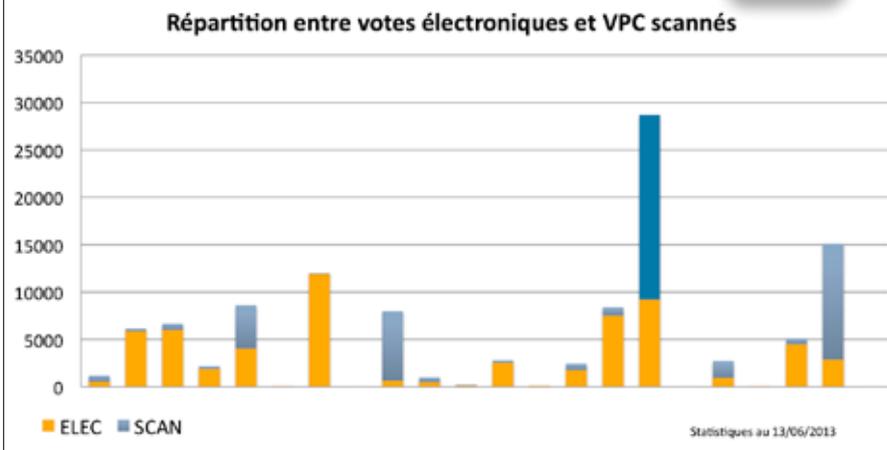
En termes de qualité et d'incidents on peut voir sur l'année 2012 que le suivi des demandes fait état de 10 incidents ou demandes, (voir schéma 8) ce qui est peu. Un seul incident a dû être corrigé en production, les autres demandes ouvertes en 2012 ont été corrigées dans la nouvelle version, ce qui signifie que des solutions de contournement ont permis à chaque fois d'éviter un blocage.

En 2013 quelques demandes ont été reçues mais elles sont davantage liées à des problématiques de réseaux et de transferts entre les établissements. La plate-forme en tant que telle n'a pas été concernée, alors qu'elle a dû faire face à une volumétrie multipliée par dix.

6 - L'électronique monte en puissance



Utilisez la loupe pour zoomer dans le visuel



7 - Distribution des votes électroniques jusqu'à la date de clôture des votes



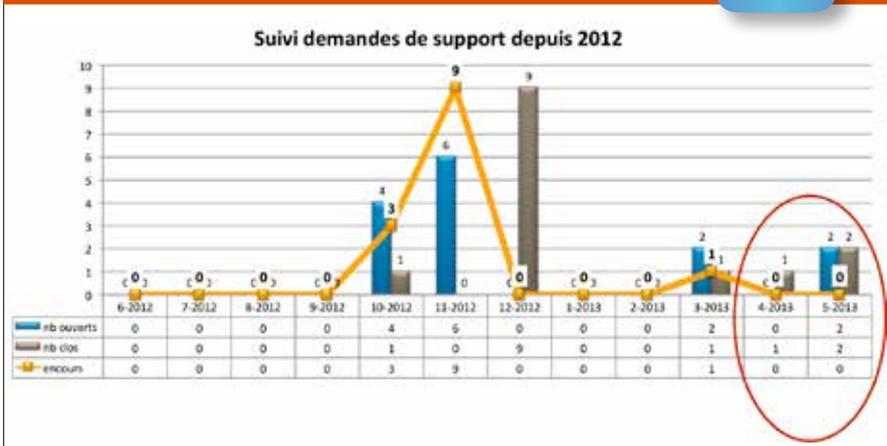
Utilisez la loupe pour zoomer dans le visuel



8 - Une plateforme stable et fiable



Utilisez la loupe pour zoomer dans le visuel



Bilan technique de la campagne (suite)

Par ailleurs, les temps de réponse sont restés les mêmes malgré l'accroissement des volumes. La plate-forme a maintenu un temps de réponse de 300 millisecondes. La disponibilité de la plate-forme a été de 100 % hors période de maintenance (99,5 % en prenant en compte les périodes de maintenance), affichant ainsi une grande disponibilité pour les actionnaires (voir schéma 9).

Jean-Philippe Grima

En ce qui concerne le retour des actionnaires, aucun n'a été négatif. Ils jugent VOTACCESS simple, facile, pratique et clair.

Au démarrage, l'outil était conçu principalement pour le vote des actionnaires particuliers. Cela étant, le poids des institutionnels étant très important pour le vote en assemblée générale, il était essentiel que VOTACCESS sache traiter leurs instructions de vote. C'est un sujet complexe et sensible pour les émetteurs autant que pour les institutionnels qui tiennent à conserver leur indépendance et à avoir la certitude que leur vote ne sera pas modifié. Or, beaucoup d'intervenants composent la chaîne de traitement, et nous n'avons pas la maîtrise sur certains. S'ajoute à cela la nécessité de proposer un processus sécurisé alors que la chaîne d'acteurs est très hétérogène.

Par ailleurs, nous devons prendre en compte les contraintes réglementaires françaises sur le vote électronique. De plus les particularités des comptes des institutionnels nécessitent des outils spécifiques. Si l'on prend l'exemple des sociétés de gestion, elles votent non pas pour un compte mais pour plusieurs dizaines de comptes.

En lien avec cela, les institutionnels s'adressent généralement à des proxy collecteurs¹ de vote qui leur offrent un outil adapté pour voter dans différents pays où les processus sont différents.

La solution que nous avons mise en place est simple. Nous avons beaucoup travaillé sur le problème de la signature. La réglementation française requiert une signature qui « aboutit » dans l'urne, par l'institutionnel en France ou par le global custodian à l'étranger.

9 - Des temps de réponse optimisés

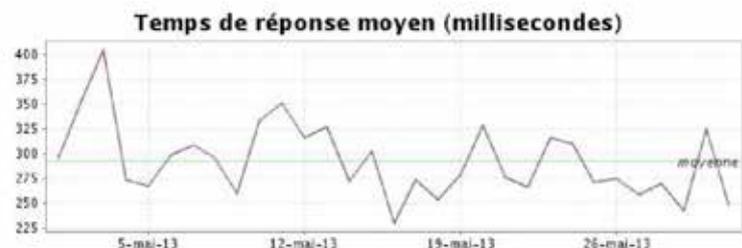


Utilisez la loupe pour zoomer dans le visuel

• Avril 2013



• Mai 2013



Nous avons donc imaginé un Power of Attorney (POA) donné par l'institutionnel ou le dépositaire étranger au teneur de comptes français. Ce POA n'est pas un pouvoir de voter à la place de l'institutionnel et n'autorise pas à modifier le sens des votes.

Le vote institutionnel passera par le proxy collecteur pour entrer ses instructions. Celles-ci vont être acheminées par SWIFT chez le teneur de comptes français, celui qui est directement inscrit auprès du dépositaire central Euroclear. Le teneur de comptes validera la quantité votée, pour éviter l'over-voting. Ce vote qui a été transmis par l'investisseur et validé sera envoyé vers VOTACCESS et remontera vers le centralisateur puis l'émetteur.

Dans cette solution électronique, nous n'avons pas pu modifier fondamentalement les processus, mais d'importantes avancées ont été enregistrées en termes de sécurité et de rapidité. La dématérialisation évite la rupture des processus. Cependant ce n'est pas encore l'idéal car aujourd'hui les messages swift ne sont pas normés.

L'objectif que s'est donné l'AFTI est de pousser à la création d'une norme ISO². Pour cela le sujet va être lancé dans le groupe de travail international SWIFT du Standard General Meeting. À la suite de cela nous espérons d'une part améliorer la solution qui vous a été présentée et d'autre part offrir d'autres solutions techniques. Nous souhaitons donner plus de souplesse aux teneurs de comptes.

VOTACCESS est tout à fait neuf et change les habitudes. Les participants directs, c'est-à-dire les prestataires des actionnaires (les teneurs de comptes) et le prestataire de l'émetteur (le centralisateur), ont souhaité rédiger un code de bonnes pratiques qui permette de définir l'ensemble des règles techniques, mais aussi les fonctionnalités à respecter. Pour que l'ensemble fonctionne bien, il faut que tous les acteurs soient impliqués dans le processus et en soient d'accord. Entre autres, ce code devait être discuté et validé avec les émetteurs et avec des représentants des investisseurs.

Le Conseil scientifique VOTACCESS travaille sur tous les points sensibles concernés. Nous

¹ Infrastructures spécialisées dans l'acheminement des instructions de vote des investisseurs institutionnels.

² International organization for standardization.

Bilan technique de la campagne (fin)

avons discuté de la gestion des votes des institutionnels d'un point de vue technique et réglementaire, et nous avons réfléchi aux besoins de sécurité des institutionnels et des émetteurs.

Philippe Cognet

Pour 2014, notre objectif est d'accélérer le vote électronique pour un nombre croissant d'émetteurs. Nous espérons que les seuils continueront de baisser. Au niveau de la plateforme VOTACCESS en tant que telle, une version 3.0 est en cours de développement. La principale nouveauté sera la gestion des parts de FCPE. Nous avons également amélioré la gestion des votes doubles.

Jean-Philippe Grima

La première réflexion à plus long terme porte sur la réduction des envois de convocations papier.

La seconde réflexion concerne les standards européens general meetings (avec l'obligation d'informer les actionnaires au moins par des moyens électroniques). Notre solution concerne les actionnaires français, mais nous allons également faciliter le vote des actionnaires étrangers pour des émetteurs français et le vote des actionnaires français pour des émetteurs étrangers. Nous avons commencé les discussions avec Euroclear pour permettre de remonter les votes des actionnaires étrangers et de transmettre les votes des actionnaires français.

Jean-Paul Valuet

Je pense qu'il faut chasser du vocabulaire la notion de VPC électronique. Il y a désormais le vote sur écran et le vote VPC sécurisé. Le VPC tout court est un vote papier. Cette distinction est importante. ■

Table ronde 1 : Le point de vue des émetteurs

Animée par **Jean-Paul Valuet**, *Secrétaire Général de l'ANSA*

Jean-Marie Rossini,
*Responsable de la relation
avec les actionnaires à la direction
financière de TOTAL*

Karine Pinault,
Direction juridique de L'OREAL

Marie-Cécile Collignon,
Direction juridique de LAFARGE

Romain Boizette,
*Responsable des projets corporates
à la direction des services actionnaires
d'AIR LIQUIDE*

Jean-Paul Valuet

Cette table ronde sera organisée en deux parties. Dans un premier temps, nous ferons un tour d'horizon sur les informations brutes en matière de statistique de vote électronique. Quelle est la répartition entre le nominatif et le porteur ? Existe-t-il un seuil pour les actionnaires au porteur ? Quelle est la proportion de votes sur écrans et de votes scannés ?

La deuxième partie sera ensuite axée sur les améliorations possibles, les préoccupations, voire les récriminations à l'égard de vos porteurs.

Monsieur Jean-Marie Rossini, quelle est votre expérience ?

Jean-Marie Rossini

Pour Total, l'objectif est double. Le premier consiste à favoriser la démocratie actionnariale : auparavant nous convoquons par papier à partir de 1 titre au nominatif et 250 titres au porteur, ce qui représente environ 150 000 convocations par an. Nous avons voulu élargir notre base, non pour des problèmes de quorum, mais pour accroître la démocratie actionnariale. C'est pourquoi nous avons

donné accès à la plate-forme VOTACCESS dès cette année, à partir d'un titre.

Le second objectif est de sécuriser et fluidifier le vote, afin d'avoir une remontée plus rapide vis-à-vis du dépouillement. Nous constatons cette année une progression des votants de plus de 38 %. Nous sommes passés de 35 000 votants en 2012 à environ 50 000 en 2013 : il s'agit là d'un véritable succès. De plus le papier a considérablement diminué : nous avons 35 000 votants « papier » sur l'ancienne plate-forme nominative, or nous avons aujourd'hui 28 000 votants via la plate-forme VOTACCESS, dont 10 000 en vote électronique et 18 000 en numérique (formulaire numérisé via la plate-forme VOTACCESS). Nous sommes complètement satisfaits, pour nous Total, tout comme pour nos actionnaires, très peu de problèmes ayant été rencontrés.

Karine Pinault

VOTACCESS est utilisé chez L'Oréal depuis cette année, sachant que nous utilisons le vote par internet depuis 2008. Cet accès s'est fait via deux canaux : par « Planet Share » à destination des actionnaires au nominatif, et par la numérisation des formulaires de vote. En termes de participation, cela représente 933 actionnaires, soit 8,3 % des participants à l'Assemblée Générale. Je précise que nous n'avons pas de seuil quant à l'utilisation de VOTACCESS et s'agissant des actionnaires au nominatif L'Oréal assure la promotion de la e-convocation qui est, selon nous, un élément essentiel pour le développement de cette future plate-forme.

Nous avons noté en termes de satisfaction une progression du vote des actionnaires au porteur, même si celle-ci est en deçà de ce que nous aurions pu espérer compte tenu de la communication faite auprès des actionnaires. Nous expliquons notamment ce point par le fait que tous les réseaux bancaires n'étaient pas encore connectés cette année. Nous espérons que ce point sera réglé dès l'année prochaine.

Jean-Paul Valuet

Nous reparlerons des insuffisances à la suite de ce tour de table. Mais notons tout de même que les retours sont globalement satisfaisants pour cette année. Chez L'Oréal vous n'aviez pas de seuil, ce qui est une tendance que le Conseil scientifique VOTACCESS souhaite vivement encourager.

Karine Pinault

Je souhaiterais préciser qu'il y a un seuil de convocation pour le porteur, mais pas de seuil pour l'utilisation de VOTACCESS.

Jean-Paul Valuet

Lorsque l'on parle du seuil, il s'agit du seuil de convocation spontanée fixé par l'émetteur pour les porteurs. Le Conseil scientifique VOTACCESS souhaite vivement que les émetteurs le suppriment dès 2014, ce qui devrait être possible dans la plupart des cas.

Madame Marie-Cécile Collignon, pour Lafarge, qu'avez-vous à dire sur ce sujet ?

Marie-Cécile Collignon

Lafarge a ouvert le vote par internet au nominatif en 2012 et nous avons rejoint VOTACCESS pour la campagne 2013. Nous souhaitons faire voter les actionnaires au porteur et ainsi offrir cette facilité à tous nos actionnaires. Nous sommes globalement très satisfaits de notre expérience VOTACCESS cette année.

Si nous comparons avec 2012, où nous avons ouvert internet seulement au nominatif, les instructions de vote reçues par internet représentaient à peu près 3 %. En 2013, nous sommes passés à 25 % ce qui représente une belle progression.

Le profil des votants est très varié, puisqu'en 2013 nous avons environ 75 % de votants qui sont actionnaires au porteur. Nous avons donc légèrement moins de nominatif si l'on s'en tient au nombre de votants en 2013

³ Outil développé par BNP Paribas Securities Services.

Table ronde 1 : le point de vue des émetteurs (suite)

versus 2012 – c'est peut-être un point à travailler – et très peu d'institutionnels sur le porteur – environ 5 % - principalement des institutionnels français. Il s'agit d'un axe de progression pour nous. Cependant, en ce qui concerne l'objectif d'ouvrir le vote internet au porteur et d'avoir un système qui simplifie la vie des actionnaires et qui permet au plus grand nombre de voter, l'objectif est atteint. Nous avons également un second objectif qui était la réduction des coûts. Jusqu'en 2012 nous convoquions nos porteurs papiers dès 200 titres; le passage à VOTACCESS nous a permis de supprimer toute convocation papier pour un nombre équivalent de participants au porteur à notre assemblée générale 2013, ce qui nous a permis de réduire sensiblement nos coûts. Nous sommes donc très satisfaits. Par ailleurs, Lafarge n'applique aucun seuil pour le vote via VOTACCESS.

Jean-Paul Valuet

De votre côté, Monsieur Romain Boizette, qu'en est-il d'Air Liquide ?

Romain Boizette

En ce qui concerne Air Liquide, des enjeux forts nous ont poussés à rejoindre cette plateforme. Nous avons 390 000 actionnaires individuels qui représentent 37 % de notre capital, il était donc important que cela se passe dans de bonnes conditions.

L'objectif de VOTACCESS pour nous était d'offrir un nouveau système de vote et donc de promouvoir la démocratie actionnariale. L'enjeu était également de permettre à tous nos actionnaires, qu'ils soient nominatifs ou au porteur, de voter sans seuil. Il était important d'avoir accès à cette nouvelle façon de voter dès la première action détenue.

Un autre objectif, comme pour tout le monde, était de réduire l'utilisation du papier. Le bilan de cette première année avec VOTACCESS est plutôt positif. Nous avons reçu 12 000 votes par internet – sachant que nous avons utilisé VOTACCESS uniquement pour les votes par internet –, votes qui ont ensuite été intégrés dans notre chaîne de traitement.

La spécificité d'Air Liquide est la centralisation de nos propres assemblées générales. Sur ces 12 000 votes par internet, nous avons eu un retour un peu supérieur sur les votes au nominatif par rapport aux votes "porteur". En analysant cet écart, nous nous sommes aperçus que nos efforts de communication en direction des actionnaires ont porté leurs fruits pour le vote au nominatif. Nous pensons donc que pour mettre en place VOTACCESS, il faut mettre en place une communication importante et faire preuve de pédagogie. Il faut expliquer qu'il s'agit d'un nouveau canal de vote et d'une nouvelle façon de voter. Chez

Air Liquide nous avons été très attentifs à accompagner nos actionnaires et à leur montrer comment voter sur VOTACCESS. Nous avons donc développé des supports interactifs (des vidéos par exemple) pour aider au vote.

Dernier point sur l'aspect communication, nous avons pu observer qu'à chaque fois que nous faisons une campagne d'e-mailing pour inciter à voter sur internet, nous avons une réponse immédiate de la part des actionnaires avec des pics de votes, tout de suite après ces communications. Un bilan positif donc, avec ces 12 000 votes qui représentent 8,5 % de notre total des votes (140 000 votes au total).

Jean-Paul Valuet

Je remarque que si vous avez eu un bon retour sur le nominatif c'est que vous avez eu les moyens de le faire et d'avoir donc les adresses e-mail de vos actionnaires nominatifs. Point sur lequel nous allons revenir.

Y a-t-il des questions sur cette première partie ?

Marcel Roncin

J'ai bien compris que Lafarge a supprimé cette année l'envoi des convocations papier pour les actionnaires au porteur, vis-à-vis de vos actionnaires, ne craignez-vous pas une réaction ? En tant que concepteurs de VOTACCESS nous avons dans l'idée que nous allons laisser mourir la filière papier, pour éviter que certains actionnaires en deviennent un peu les « martyrs ». Certains actionnaires pourraient-ils croire qu'on les empêche de voter, s'ils n'ont pas internet par exemple ?

Marie-Cécile Collignon

En effet nous n'avons plus convoqué par envoi papier les porteurs, comme nous le faisons auparavant pour les porteurs de plus de 200 titres. Mais il s'agit de quelque chose que nous avons annoncé durant l'assemblée générale 2012 lors de l'intervention du Président. L'information était également sur le site internet. Nous n'avons pas eu de réaction à ce sujet. Au final nous avons eu une belle participation des actionnaires sur VOTACCESS. La transition n'a pas posé de problème, sachant que par ailleurs nous n'avons pas instauré de seuil pour l'accès à la plateforme VOTACCESS. Pour le nominatif bien

Table ronde 1 : le point de vue des émetteurs (suite)

entendu les convocations ont été faites en respectant les obligations légales.

Jean-Paul Valuet

Pour les émetteurs qui ont décidé de ne pas mettre de seuil, comment avez-vous pris cette décision ? Quels ont été les éléments considérés pour prendre votre décision et quels risques ont été évalués ?

Jean-Marie Rossini

Pour Total, il y avait bien un risque : nous ne voulions pas voir nos coûts augmenter. Nous avons donc plafonné notre rémunération sur la base de la rémunération antérieure. L'idée était donc d'accroître la démocratie actionnariale, mais pas à tout prix. L'enjeu pour Total est de réduire les coûts sur la partie convocation papier pour toutes les personnes qui ont déjà utilisé la plate-forme de vote en ligne (qu'ils soient porteurs ou nominatifs). L'objectif sera de les identifier à l'avenir pour pouvoir communiquer avec eux directement par voie électronique.

Romain Boizette

Pour Air Liquide nous avons moins de risques car nous n'avions déjà pas de seuil de convocation à l'époque du papier. Il était donc évident pour nous qu'en passant à internet nous ne mettrions pas de seuil non plus, de façon à rester homogène.

Jean-Paul Valuet

Passons à la seconde partie de cette table ronde, au sujet des propositions d'amélioration, des sujets problématiques. Je pense par exemple à la nécessité pour les émetteurs d'améliorer la base d'adresses e-mail. Il n'y a pas encore de « meilleur système possible », mais il va falloir créer des bases d'adresses e-mails, ce qui va dans le sens de la volonté des émetteurs qui participent à VOTACCESS. VOTACCESS doit aussi servir in fine à l'identification la plus large possible des actionnaires.

Un autre sujet est celui de l'interactivité avec les actionnaires que permet ce vote en ligne. Dans la mesure où l'on peut avoir une case abstention, ce qui n'était pas possible par le vote papier, il faudrait que les émetteurs puissent sortir des votes négatifs, les votes qui représentent en réalité les abstentions. L'abstention est après tout une forme de par-

ticipation à l'assemblée, puisqu'elle signifie que l'on ne veut pas prendre part à un vote, que l'on ne sait pas se positionner sur une résolution et que l'on s'exprime de manière à s'abstenir. Il sera bon, du point de vue de l'information, que le vote électronique comporte un champ « Abstention », même si légalement ces abstentions sont toujours considérées comme des votes négatifs.

Nous allons écouter les vœux de nos intervenants sur ces améliorations possibles.

Jean-Marie Rossini

Nous avons été surpris, chez Total, qu'il existe une possibilité de voter « OUI » à l'ensemble des résolutions d'un bloc. Nous l'avons découvert à l'utilisation, mais c'est une information que nous aurions souhaité avoir au préalable. Nous aimerions à l'avenir que cette fonction puisse être désactivée si besoin. Il y a en effet des résolutions qui sont en concurrence, des résolutions qui sont agréées, d'autres pas. Ainsi voter « OUI » à toutes les résolutions d'un seul clic pose problème, d'autant que ce n'est pas rendu possible par la grille papier traditionnelle.

Jean-Paul Valuet

La grille papier disait « oui sur tout, sauf... », ce qui évitait une abstention par inadvertance. Cette case de vote pour tout est une facilité. Vous voudriez donc qu'il y ait une fonction « oui sur tout, sauf... » afin de voter contre certaines résolutions, sans avoir pour autant à voter résolution par résolution. Selon les techniciens, cette fonction a été introduite sur VOTACCESS pour rendre le vote le plus simple possible, sachant que si cette option permet d'éviter de cocher une à une toutes les résolutions, elle permet aussi de corriger un vote sur une résolution et de voter non par exemple.

Karine Pinault

Je comprends que ce « oui sur tout sauf » est une facilité pour les actionnaires, mais dans le cadre des résolutions non agréées cela peut en effet poser un problème. Dans ce cas le « oui pour tous » pourrait ne concerner que les résolutions présentées par le Conseil ou agréées.

Jean-Marie Rossini

Chez Total nous avons depuis quelques

années des résolutions du Comité Central d'Entreprise qui ne sont pas agréées. Nous avons aussi l'élection du représentant des salariés actionnaires pour laquelle nous avons deux ou trois candidats pour un seul poste, avec un seul candidat agréé : pour cela nous pensons qu'il devrait y avoir une possibilité de voter « oui pour tous » seulement aux résolutions agréées.

Un second point serait de toucher les porteurs aussi : il serait bon que nous puissions identifier les porteurs qui ont pu voter et que nous ne connaissons pas, alors qu'ils sont identifiés de votre côté, via par exemple la récupération de leurs adresses e-mail. Nous avons touché plus de 9000 actionnaires au porteur ayant voté sur VOTACCESS, nous souhaiterions pouvoir les identifier.

Karine Pinault

Pour notre part, l'une de nos principales demandes est l'obtention des adresses e-mail des utilisateurs de la plate-forme. C'est une des conditions sine qua non de la montée en puissance de la plate-forme. La seconde demande concerne la rémunération : nous souhaiterions pouvoir négocier des tarifs dégressifs en fonction des volumes traités.

Marie-Cécile Collignon

Côté Lafarge nous sommes intéressés par les objectifs 2014 de la plate-forme, à savoir le raccordement des institutionnels et des Proxy collecteurs. En effet, avec 25 % des instructions de votes récupérées par internet en 2013, nous avons moins de 5 % en institutionnel et au total cela représente moins de 1 % des voix. Nous y voyons un axe de développement avec le raccordement des institutionnels étrangers notamment pour pouvoir, en plus de gagner en participation, atteindre plus facilement le quorum.

Second point, dans le cadre des négociations commerciales sur la rémunération des intermédiaires financiers, nous avons fait la même proposition à tous les teneurs de comptes. Pourtant un teneur de comptes ne s'est pas raccordé, ayant pensé sans doute que notre offre n'était pas suffisante pour se raccorder pendant la période de VOTACCESS, mais sans dialogue ni alerte de sa part.

Table ronde 1 : le point de vue des émetteurs (fin)**Marcel Roncin**

La logique de la démarche est d'avancer tous ensemble. Ceci étant, il faut améliorer les relations bilatérales émetteurs/prestataires et particulièrement instaurer un dialogue avant le vote.

Romain Boizette

Chez Air Liquide nous avons réussi à convaincre tous les teneurs de comptes conservateurs de faire partie de VOTACCESS dès la première année. Mais ce qui est important, c'est d'avoir une visibilité sur cette participation des TCC et de ne pas la découvrir au dernier moment. Il faut engager un dialogue en amont.

Au sujet de la rémunération, nous pensons que des investissements sont nécessaires. La rentabilité sur ces investissements viendra avec le temps, au fur et à mesure de la diminution du vote papier, mais il ne faut pas être pressé sur ce point. Les émetteurs regardent les coûts de leur assemblée générale, les TCC regardent leurs investissements, chacun cherche un retour sur investissement rapide, mais nous pensons qu'il faut accepter le fait

que cela ne va pas être immédiat, il faudra que le système monte en puissance.

En ce qui concerne les possibilités d'amélioration, nous voyons un axe au sujet du choix des langues.

Aujourd'hui VOTACCESS est disponible en français et en anglais, mais nous avons des actionnaires dans 80 pays notamment des actionnaires salariés. Ils ont relativement peu voté cette année, et nous pensons que l'ouverture à d'autres langues sera un vecteur permettant d'étendre le rayon d'action du dispositif VOTACCESS auprès de ces populations. Nous avons également une autre demande : en effet les actionnaires d'Air Liquide ont la possibilité de voter et d'assister à l'assemblée générale tout en touchant leurs jetons de présence (appelés chez nous les « bons d'échanges »). Cette possibilité n'est pas offerte dans VOTACCESS aujourd'hui (ou du moins difficilement). Ce serait un plus de pouvoir permettre aux actionnaires de voter sur la plate-forme électronique, tout en assistant en auditeur libre à l'assemblée générale et donc en touchant leurs jetons de présence.

Jean-Paul Valuet

Il s'agit donc d'obtenir une carte d'admission et de vote en parallèle, ce qui devrait être envisageable sur le plan technique mais qui n'est pas à recommander. Pour ce qui est des langues proposées par VOTACCESS la sélection va être élargie dès l'année prochaine. Y a-t-il des questions ?

Question de la salle

N'a-t-on invité aujourd'hui que les émetteurs qui sont satisfaits du dispositif ?

Jean-Paul Valuet

Nous avons invité des émetteurs qui sont nouveaux sur la plate-forme, sans autre forme de sélection. Mais si nous notons des avis positifs, il y a aussi un certain nombre de vœux et d'attentes. Il reste du chemin à faire.

Je vous remercie. ■



Table ronde 2 : Le point de vue des investisseurs

Animée par **Marcel Roncin**, *Président de l'AFTI*

Aldo Sicurani,

Délégué général, Fédération des Investisseurs individuels et des Clubs d'investissement (F2iC)

Hervé Chefdeville,

Membre du Conseil d'Administration de l'Association pour le Patrimoine et l'Actionariat Individuel (APAI)

Valentine Bonnet,

Responsable du Gouvernement d'entreprise et de la Déontologie, AFG

Anne-Marie Jourdan,

Responsable du Département Conseil Juridique, Fonds de Réserve des Retraites (FRR)

Manuel Baptista,

Vice Président, Institutional Shareholders Services (ISS)

Patrice Leclerc-Keraen,

Président, Association des Actionnaires Salariés et anciens salariés de la Société Générale (ASSACT SG)

Marcel Roncin

Cette table ronde porte sur le point de vue des investisseurs. En l'absence de critiques sur VOTACCESS, il existe des attentes. En ce qui me concerne, la principale attente porte sur l'accroissement du nombre d'émetteurs et d'investisseurs qui adoptent la plate-forme.

Première question : Quelles sont les remontrances des assemblées générales de 2013 et y'en a-t-il eu beaucoup ?

Aldo Sicurani

Il n'y en a pas énormément, mais elles sont très positives. L'utilisation de la plate-forme a été très facilement comprise et de surcroît elle a été adoptée très facilement. Personnellement, en tant qu'utilisateur, je pense que l'on ne peut être que satisfait de la façon dont les

choses se passent. Ce qui est un peu curieux c'est le nombre de sociétés qui participent à VOTACCESS cette année. Il y en a 25. Dans la présentation faite plus tôt, on remarque que certaines sociétés ne dévoilent pas encore leur utilisation de VOTACCESS. Sur leur site internet, ces sociétés donnent des informations très variables à ce sujet. Elles expliquent qu'il est possible de voter par internet mais elles ne précisent pas comment. Nous avons l'impression que certaines sociétés sont mécontentes ou du moins sont réticentes à aller jusqu'au bout de la démarche et cela est à déplorer.

Jean-Philippe Grima

Président du Comité de pilotage VOTACCESS

Certaines sociétés ne souhaitent pas communiquer sur VOTACCESS. Nous savons que certaines ont ouvert VOTACCESS pour le porteur et le nominatif tandis que d'autres ne l'ont ouvert que pour le nominatif. Du côté des teneurs de comptes nous avons craint une annonce dans les journaux qui aurait précisé qu'une société utilisait VOTACCESS mais seulement pour le nominatif. L'actionnaire au porteur aurait alors cru que cela ne marcherait pas. Nous avons donc préféré ne pas donner le nom de toutes les sociétés.

Aldo Sicurani

Le second élément à déplorer, c'est le nombre de teneurs de comptes participants qui n'ont pas bien informé leurs équipes de leur participation à VOTACCESS ni du nombre d'entreprises qui y participaient. J'ai eu des remontrances de quelques actionnaires qui s'étaient informés auprès de leurs teneurs de comptes pour savoir s'ils pouvaient voter par internet et ils avaient reçu des réponses négatives. Ils ont fini par pouvoir le faire, mais avant que cette information leur soit donnée, en se connectant sur leur compte ils avaient des réponses contradictoires de la part de leur teneur de comptes.

Marcel Roncin

Jean-Philippe Grima, peut-on rappeler ce qui est prévu concernant l'information des clients par les teneurs de comptes ?

Jean-Philippe Grima

Les teneurs de comptes qui sont dans VOTACCESS doivent mettre une annonce pour informer leurs clients lorsqu'ils sont au-dessus du seuil de convocation. Nous avons eu le cas où des réseaux bancaires étaient en cours d'arrivée sur VOTACCESS. Il y a aussi le problème du seuil, nous ne savons pas si le client est au-dessus ou en dessous du seuil. Gardons en tête cependant que nous avons un accord général qui a été défini au Conseil scientifique VOTACCESS, pour que les seuils soient ramenés à zéro.

Hervé Chefdeville

L'année dernière j'ai rencontré quelques difficultés personnelles pour accéder à la plateforme mais cela s'est réglé. Comme l'a rappelé Aldo Sicurani, nous sommes loin d'une représentation de tous les actionnaires dans VOTACCESS et cela est dû à un manque de communication des émetteurs, mais aussi à un manque de communication des teneurs de comptes ou de la presse. Tous les teneurs de comptes n'ont cependant pas adopté le même système et cela peut parfois être difficile. Certains d'entre eux ont des systèmes de mailings et d'alertes, cependant, ces alertes ne sont parfois pas très bien calibrées. Les teneurs de comptes ont un rôle important dans la mise en place de VOTACCESS et je pense que certains font davantage que d'autres.

Sylvie Vernet Gruot

CACEIS

Il est vrai que les teneurs de comptes, en fonction de leurs back offices ou de leurs plate-formes internet ont développé des fonctionnalités qui leur étaient propres dans leur politique de communication. Nous allons faire un bilan avec l'ensemble des acteurs de la plate-forme pour voir les améliorations qui

Table ronde 2 : le point de vue des investisseurs (suite)

ont pu être remontées. Comme l'a dit Jean-Philippe Grima, nous apprenons tous les jours et nous progressons. Nous étudions les améliorations qui peuvent être encore obtenues.

Marcel Roncin

Il faut rappeler que nous sommes en début de montée en charge, certains teneurs de comptes démarrent cette année et n'ont pas complètement pris leurs marques. Il en est ainsi dans le domaine de la communication comme dans d'autres domaines. Nous allons avancer tous ensemble et l'an prochain sera meilleur que cette année. Ces remarques et critiques sont constructives pour améliorer ce qui peut l'être. Je m'interroge maintenant sur l'information. Qui doit informer? La société émettrice bien sûr, mais les teneurs de comptes et les associations doivent-elles aussi communiquer là-dessus?

Hervé Chefdeville

Un point positif à noter, l'APAI (l'Association pour le Patrimoine et l'Actionariat Individuel) s'est longtemps battue pour dénoncer le fait que pour un actionnaire individuel c'était souvent un parcours du combattant pour participer, voter ou donner pouvoir (par exemple à l'APAI), à une assemblée générale. Quand l'actionnaire a accès à VOTACCESS, les modalités sont plus aisées, beaucoup plus faciles, et la carte d'admission peut être téléchargée en format PDF, etc...

Marcel Roncin

Il y a ce que la boîte à outils sait faire mais il y a aussi l'information concernant le savoir-faire de cette boîte à outils. Certaines fonctionnalités ne sont pas encore opérationnelles aujourd'hui. Il faut qu'un maximum de personnes soient informées des possibilités. Nous avons déjà vu cette année que la tendance des émetteurs était de diminuer les seuils. Nous avons vu également que de nouveaux émetteurs se sont intéressés à VOTACCESS et qu'ils ne faisaient pas auparavant de la recherche sur les actionnaires. VOTACCESS va se développer dans les années à venir pour que davantage d'actionnaires puissent voter facilement. Concernant les réseaux bancaires, même si l'on veut faire des améliorations au fur et à mesure, ils sont dans une situation concurrentielle et il y aura toujours des différences entre eux.

Tout ceci sera relayé par notre Conseil scientifique VOTACCESS dont le rôle est entre autres de noter ces inquiétudes et de prôner les actions qui pourraient être engagées. Patrice Leclerc-Keraen, qu'en pensez-vous?

Patrice Leclerc-Keraen

Notre association s'est créée, en 1987, lors de la privatisation de la Société Générale. Un des motifs de sa création était de promouvoir la démocratie actionnariale en abaissant voire en supprimant les seuils grâce à l'électronisation du vote. C'est donc avec beaucoup de plaisir que j'ai entendu les représentants de plusieurs grandes entreprises dire qu'ils voulaient supprimer les seuils et favoriser l'exercice de la démocratie actionnariale grâce à VOTACCESS. Je pense que VOTACCESS va favoriser l'actionariat direct et renforcer le contrat d'entreprise. Le fait que des gens qui ont une épargne puissent la mettre librement à disposition de ceux qui ont un projet d'entreprise est le fondement de notre système économique. Pour bien fonctionner, ce système doit faciliter le contrôle des investisseurs qui apportent leur épargne sur ce qui est fait de cette épargne. Le dialogue entre les actionnaires et le chef d'entreprise doit devenir naturel. VOTACCESS va contribuer à la qualité de ce dialogue.

Sur le plan technique, avoir retenu Internet est très intéressant car c'est le moyen qui permet à l'actionnaire de suivre l'assemblée générale à distance. Tous les actionnaires n'habitent pas Paris. Même doté d'un grand affectio societatis, un actionnaire éloigné ne se déplace pas pour l'assemblée générale. Communiquer par internet est un excellent moyen pour le chef d'entreprise d'exposer sa stratégie et de convaincre les actionnaires. Le sentiment de nos associations est très favorable à la démarche VOTACCESS. Toutefois nous sommes réticents aux votes « Oui » bloqués. Les résolutions ne sont pas si nombreuses que cela, il est bon de les citer les unes après les autres et d'en rappeler le contenu avant chaque vote.

Sylvie Vernet Gruot

Il existe lors du vote une option qui permet d'avoir accès au contenu des résolutions. Cependant il est vrai que nous n'avons pas prévu d'imposer à l'actionnaire de voter résolution par résolution. Il nous est apparu que cela aurait pu avoir un effet répulsif du fait de

la lenteur (relative) du procédé. En revanche l'actionnaire qui le souhaite peut consulter le texte des résolutions. Nous avons maintenu ce dont il bénéficiait, c'est-à-dire la possibilité de voter en bloc.

Nous avons ajouté aussi une synthèse d'informations sur chaque résolution de manière à ce que le votant puisse en savoir plus.

Marcel Roncin

Nous allons passer à un autre type d'investisseur avec Valentine Bonnet. Je dois d'abord témoigner que l'AFG a toujours été un fort soutien de la démarche VOTACCESS. En corollaire, il y a évidemment une impatience des institutionnels français et étrangers. Quel est votre avis sur cette seconde campagne d'assemblées générales?

Valentine Bonnet

Effectivement il y a une grande impatience de la part des investisseurs institutionnels. Nous avons été ravis que le nombre d'émetteurs qui ont choisi de proposer VOTACCESS à leurs actionnaires se soit accru cette année. Nous souhaiterions une réelle accélération pour 2014, avec même l'ensemble des sociétés du SBF 120. Si de toute évidence le système présente beaucoup d'avantages, notamment en termes de fiabilité et de traçabilité, il est important que sa montée en puissance soit rapide. Rester au milieu du gué serait dommage. Les bons échos que nous avons eus de la part des investisseurs individuels sont rassurants, tout cela va dans le bon sens. Nous sommes en phase avec ceux qui votent quelle que soit la taille de leur portefeuille. Plus généralement, il est indispensable que l'ensemble des acteurs soient au diapason et y trouvent leur intérêt.

Marcel Roncin

Anne Marie Jourdan, vous découvrez VOTACCESS, quel est votre avis? En tant que représentante d'institutionnels qui votent beaucoup et dans le monde entier, est-ce que VOTACCESS vous paraît de nature à faire avancer les choses?

Anne-Marie Jourdan

Oui je pense que cela est intéressant pour un investisseur institutionnel. Le FRR (Fonds de Réserve des Retraites) gère 36 milliards d'euros, dont plus de 14 milliards sont placés

Table ronde 2 : le point de vue des investisseurs (suite)

en actions et environ 1,2 milliard en actions françaises. Nous continuons nos investissements sur les petites et moyennes capitalisations. Pour nous, il est très intéressant d'avoir ce type de plate-formes d'autant que nous déléguons entièrement notre gestion. Nous avons 40 sociétés de gestion aussi bien françaises qu'européennes. Ainsi VOTACCESS est une solution efficace et la dématérialisation est très bénéfique. Nous sommes intéressés par le développement de VOTACCESS aux petites et moyennes capitalisations car nous avons beaucoup de liens avec elles. Cela peut permettre de développer le vote dans ces sociétés émettrices.

Marcel Roncin

Par rapport à la préoccupation de savoir si le vote arrive bien à destination, quelle garantie peut-on donner à un investisseur que son vote est bien pris en compte ?

Sylvie Vernet Gruot

Il y a dans VOTACCESS, pour l'actionnaire individuel, la matérialisation de la prise en compte de son vote lorsqu'il est intégré dans l'urne. Ensuite, pour les institutionnels, le circuit est un peu plus long puisque le vote a été collecté par un proxy collecteur et qu'il faut que cette attestation puisse remonter. Il faut également que l'investisseur ait bien l'attestation de la prise en compte de son vote. L'investisseur individuel avec son formulaire papier aujourd'hui n'a pas de confirmation totale. VOTACCESS a prévu une attestation qui permet de rassurer le votant sur la bonne prise en compte de son vote.

Anne-Marie Jourdan

Pour un même actionnaire avez-vous des votes divergents qui arrivent sur la plate-forme ? Le Fonds de Réserve des Retraites a une politique de vote qui est basée sur des grands principes de votes. Nous avons 40 gérants, parmi lesquels il y a des Français et des Européens, qui ont une interprétation d'une politique de vote. Sur une même assemblée générale nous pouvons avoir un vote positif et un vote négatif pour la même résolution. Est-ce que cela peut être pris en compte dans la plate-forme VOTACCESS ?

10- ISS Overview



Utilisez la loupe pour zoomer dans le visuel

MSCI

ISS is the leading provider of corporate governance solutions to the global financial community.

More than 1,700 clients rely on ISS' expertise to help them make more informed investment decisions on behalf of the owners of companies.

Global Coverage	Governance Services	Investment Services	Securities Class Action Services
<p>Our research, technology and client service teams are located in financial centers worldwide</p> <ul style="list-style-type: none"> Over 500 professionals, 16 offices, 25 languages Over 40,000 shareholder meetings covered across 115 markets Global staff with local market knowledge 	<p>Proxy research and voting solutions to help investors make informed decisions</p> <ul style="list-style-type: none"> Governance Research Proxy Advisory Services Custom Voting Policies Vote Disclosure Reporting Global Proxy Distribution 	<p>Data and analytical tools to support investment decision-making</p> <ul style="list-style-type: none"> Governance QuickScore Company Profile Reports ExecComp Analytics Governance Datafeeds FactSet Integration 	<p>Maximize recoveries from litigation settlements with fully outsourced services</p> <ul style="list-style-type: none"> Research & Claims Filing Lifecycle Claims Tracking Options Ingestion Recognized Loss Calculations

Sylvie Vernet Gruot

Aujourd'hui nous avons prévu dans VOTACCESS le vote Omnibus qui permet à l'intermédiaire inscrit de transmettre les instructions de vote de ses actionnaires. Pour le vote institutionnel, je ne crois pas que cela ait été prévu et il le faudrait.

Cela dépendra aussi de la manière dont chaque teneur de comptes montera le système, toutefois, on peut très bien voter différemment sur les deux comptes s'il y a deux comptes différents.

La manière dont le circuit institutionnel est envisagé et fonctionne aujourd'hui respecte exactement la façon dont vous votez à l'heure actuelle. Le FRR via ses sociétés de gestion vote sur des comptes qui sont différents, sur des positions différentes, auprès de chacune des sociétés de gestion. Ces sociétés de gestion votent en votre nom en accord avec votre politique de vote. Ces votes sont acheminés via les plate-formes de proxy collecteurs et arriveront auprès des teneurs de comptes qui sont vos dépositaires en France. Votre manière de voter actuelle auprès de chaque société de gestion sera totalement respectée. Deux sociétés de gestion peuvent voter différemment sur la même résolution et pour la même assemblée générale.

Marcel Roncin

Nous passons au dernier intervenant de cette table ronde, représentant d'un proxy collecteur, Manuel Baptista, qui va nous parler de l'Institutional Shareholder Services (ISS).

Manuel Baptista

ISS est présent en France depuis de nombreuses années et c'est un marché important pour nous. Il faut savoir que nous sommes le leader mondial dans les services de gouvernance d'entreprise. Nous faisons partie du groupe MSCI, qui est une société qui publie des indices sur les marchés financiers. Nos domaines d'activité se centrent d'une part du côté de la recherche en gouvernance d'entreprise, sur la mise en place de politiques de vote sur mesure pour nos actionnaires et l'aide à l'exécution de ces politiques, d'autre part, nous offrons des services d'externalisation des opérations destinés aux teneurs de comptes et aux global custodians. Nous avons un peu plus de 500 professionnels dans la société. Nous travaillons aussi bien avec les teneurs de comptes conservateurs qu'avec les gestionnaires (voir schéma 10).

Marcel Roncin

Concernant VOTACCESS, quelle culture en avez-vous et où en êtes-vous par rapport à la démarche d'ensemble que nous déployons ?

Table ronde 2 : le point de vue des investisseurs (suite)

Manuel Baptista

Nous avons la chance d'être associés depuis le départ à VOTACCESS, nous avons travaillé dans des groupes de travail à Paris avec d'autres fournisseurs de proxy et des teneurs de comptes. Nous avons donc participé à cette réflexion. Nous sommes à présent en train de finaliser les schémas opérationnels pour 2014 et nous travaillons en collaboration avec CACEIS. Nous faisons cela pour définir d'un point de vue opérationnel quels sont les flux que nous souhaitons mettre en place et pour réaliser les changements technologiques chez nous afin d'être capables de gérer plusieurs processus. VOTACCESS sera progressif, nous devons être en mesure de supporter et de livrer plusieurs flux opérationnels selon l'émetteur, mais aussi selon le type d'actionnaires, c'est-à-dire selon une chaîne intermédiaire bien précise.

Marcel Roncin

Vous connaissez l'état d'avancement des travaux sur l'acheminement des votes des investisseurs institutionnels, à savoir que les établissements financiers se sont mis d'accord sur deux circuits possibles, le circuit (B) est celui qui fait du proxy l'interlocuteur du teneur de comptes national, lequel transmet ensuite les instructions de vote sur la plate-forme VOTACCESS. Ce circuit-là est opérationnel. Le second (A) privilégie le relais direct entre le proxy et la plate-forme VOTACCESS mais nous avons compris qu'il ne sera disponible que dans un second temps. Dans ce contexte-là, serez-vous prêts ?

Manuel Baptista

Oui tout à fait, notre position est de soutenir sans réserve le projet VOTACCESS, puisque nous sommes a priori favorables à toute initiative qui vise à éliminer le papier à terme et à le remplacer par des systèmes électroniques plus efficaces, plus fiables et plus transparents. Notamment, ces systèmes pourront aussi envoyer une confirmation de l'exécution des votes à l'assemblée.

Concernant les modalités de connexion et les flux à l'avenir, nous n'avons aucun dogme à ce sujet-là. Nous écoutons nos clients, notamment nos clients en France ainsi que les teneurs de comptes conservateurs comme CACEIS, et il est clair que dans cette chaîne d'intermédiaires, il faudra que quelqu'un valide le vote.

Aujourd'hui, il semblerait que le modèle qui sera probablement choisi sera celui où un fournisseur de services comme ISS en vertu d'instructions de vote via SWIFT s'adressera au local custodian, lequel assurera la validation sur VOTACCESS. C'est le circuit B évoqué plus tôt. Nous sommes ouverts aux deux circuits.

Marcel Roncin

Quels sont pour vous les freins au développement de VOTACCESS aujourd'hui et quels souhaits voulez-vous émettre pour que les choses évoluent ?

Aldo Sicurani

Le frein principal est la communication. Les actionnaires en général ne sont pas ou peu informés. Le nombre d'entreprises participantes va devenir plus important et la connaissance de cette activité va se diffuser. Je crois que ce qui est important pour l'actionnaire individuel est d'avoir l'impression de participer réellement à l'assemblée générale. Certains taux d'acceptation extrêmement élevés au moment des assemblées générales font que le sentiment de l'actionnaire est que son vote n'a pas vraiment d'importance. Qu'il vote ou non, les jeux sont faits avant l'assemblée générale. VOTACCESS pourrait être un moyen de faire ressortir des statistiques sur les votes, et cela aurait un impact positif sur les actionnaires. On pourrait ainsi faire des analyses sur certaines parties d'actionnariat.

Dans la structure d'actionnariat des sociétés du CAC 40, quasiment la moitié du capital est détenue par des institutionnels étrangers. Ensuite, 40 à 45 % sont détenus par des institutionnels français, ce qui laisse seulement une dizaine de pour cent d'actionnaires individuels. Donc le peu d'impact est une réalité. Cependant la connaissance de leur comportement de vote serait une marque d'intérêt de la société pour eux et cela serait très positif.

Valentine Bonnet

Il est utile que les actionnaires individuels s'approprient l'entreprise dans laquelle ils ont investi. VOTACCESS pourrait utilement contribuer à restaurer ce lien qui s'est distendu en contribuant à davantage de communication et d'interactivité.

Jean Paul Valuet

Je pense que les actionnaires individuels, même s'ils représentent 8 ou 10 %, doivent être confortés dans l'idée que leur vote est important. Il y a maintenant de plus en plus de résolutions qui ne seront pas adoptées massivement. Sur ces résolutions il peut y avoir des divergences de vue entre les actionnaires individuels et les institutionnels.

Marcel Roncin

Le fait que les seuils soient en train de baisser est un signe positif de la part des sociétés émettrices.

Hervé Chefdeville

Il est essentiel que tous les émetteurs se mettent rapidement à VOTACCESS, si cela ne se fait pas rapidement, peut-être faudra-t-il envisager un recours par la voie légale.

Il faut supprimer toute barrière à l'entrée, et notamment tout seuil. L'existence de seuils engendre des difficultés de communication. Le jour où il n'y aura plus de seuil, il n'y aura plus de problème pour communiquer largement.

L'autre nécessité est d'assurer une véritable gratuité pour l'actionnaire. Il faut en effet rappeler qu'un certain nombre de teneurs de comptes font payer l'accès internet aux comptes titres ou PEA. Un actionnaire qui ne passe pas d'ordre de bourse ou qui n'a pas l'habitude d'en passer doit souscrire à ce service « bourse en ligne » pour avoir accès à VOTACCESS. Il faut donc que les teneurs de comptes, et notamment les banques de réseaux, s'interrogent sur le maintien de ces accès payants, alors même que l'offre « bourse en ligne » peut être source d'économies via la dématérialisation d'autres services, comme par exemple la réponse aux opérations sur titres (OST).

La proposition d'Air Liquide de pouvoir à la fois voter et demander une carte d'admission à titre d'auditeur me paraît intéressante. Il y a en effet un nombre important d'actionnaires individuels d'Air Liquide qui aiment chaque année aller à l'assemblée générale et qui souhaitent que leur vote soit pris en compte. Il faut également s'interroger sur ce qu'offre cette plate-forme et sur les développements possibles en reprenant ce qui a été dit : pourquoi simplement l'utiliser pour voter sachant que c'est un lien direct entre l'émetteur et

Table ronde 2 : le point de vue des investisseurs (suite)

ses actionnaires ? Cela pourrait être utilisé à d'autres moments que l'assemblée générale pour assurer une communication descendante ou montante. Je voudrais aussi évoquer les modalités de transmission de questions écrites pour un actionnaire porteur, nécessitant aujourd'hui une attestation. Est-ce que VOTACCESS ne pourrait pas être un canal pour faire remonter ces questions écrites ?

Je suggère aussi le développement d'une application mobile pour VOTACCESS. On peut aujourd'hui déjà passer des ordres boursiers sur des Smartphones, il n'y a pas de raison que VOTACCESS ne puisse pas être utilisé sur ce support.

Un dernier point, pendant longtemps on a expliqué à l'actionnaire que s'il voulait participer facilement à l'assemblée générale, il fallait être au nominatif. Avec VOTACCESS, cela devrait être plus facile de le faire au porteur. En effet, un actionnaire avec plusieurs lignes va plus régulièrement sur son compte titres ordinaire ou sur son PEA en ligne, il connaît par cœur son numéro de compte et son code d'accès. À l'inverse pour le nominatif, on est resté sur un système morcelé, avec pour chaque titre un numéro de compte et un mot de passe spécifiques, dont l'actionnaire ne se souvient pas forcément.

Marcel Roncin

Concernant le smartphone et le home banking sur un plan général, on voit bien que c'est la banque de demain. Pour une cotisation modeste vous avez accès aux services d'une banque à part entière.

Patrice Leclerc-Keraen

Concernant les actionnaires salariés, nous évoquons la question du vote des porteurs de parts de FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Dans le Code Monétaire et Financier, deux régimes seulement sont prévus. Le premier est celui où les porteurs de parts votent individuellement donc de manière très proche de la problématique de l'actionnaire individuel. Le second régime concerne le vote collectif. Il y a 20 ans, il était difficile pour le législateur d'imaginer que des outils comme VOTACCESS puissent exister. La puissance de l'outil permettrait à certains actionnaires de déléguer leur droit de vote. Le mandat de vote via VOTACCESS serait une évolution intéressante. Cela irait dans le sens

de la démocratie et dans celui de l'efficacité. La même question peut se poser pour l'actionnariat « intermédié » via des OPCVM ou des contrats d'assurance-vie. Les institutionnels pèsent de plus en plus lourd dans l'actionnariat des entreprises, cependant, au final, il y a en général des personnes physiques, c'est-à-dire des épargnants. J'ai constaté que certaines grandes compagnies d'assurance françaises encouragent leurs actionnaires à créer des associations par grands contrats d'assurance-vie. Dans certains cas, elles leur proposent même de désigner l'association qui les représente le mieux. En d'autres termes, de grands institutionnels sont conscients du fait qu'il y a une frustration de l'épargnant qui ne peut pas s'exprimer comme il l'aimerait. Redonner la parole aux actionnaires indirects est un axe de travail intéressant car certains investisseurs institutionnels ne tiennent pas particulièrement à exercer le vote à la place de leurs actionnaires. Parfois ils peuvent même en être un peu gênés. Dans certains cas, l'institutionnel préfère être transparent pour le vote. Il faut que tous les cas de figure soient possibles.

Marcel Roncin

Quels sont les freins qui aujourd'hui peuvent retarder le développement de VOTACCESS ?

Sylvie Vernet Gruot

Le frein principal réside dans le fait que VOTACCESS n'est pas généralisé à l'ensemble

des émetteurs. Il faut que VOTACCESS suscite un consensus pour qu'il s'agisse réellement d'un système de place attractif.

Marcel Roncin

En deux ans la moitié du CAC 40 a adopté VOTACCESS, c'est déjà bien mais il faut que la tendance s'accélère. Les centralisateurs qui sont au contact quotidien de leurs clients émetteurs sont les plus à même de les convaincre de passer à VOTACCESS. Les freins sont peut-être constitués par des coûts, ils peuvent être d'ordre juridique. Les émetteurs doivent faire une évaluation de leur côté, même si le succès est aujourd'hui patent.

Sylvie Vernet Gruot

Les émetteurs qui utilisent VOTACCESS sont sans doute le meilleur relais en faveur d'une généralisation de son utilisation.

Marcel Roncin

Avez-vous des remarques par rapport à ce que vous voudriez voir dans l'avenir ?

Anne-Marie Jourdan

L'innovation proposée ouvre des horizons notamment pour les actionnaires individuels qui peuvent percevoir davantage la prise en compte de leur vote, ce qui présente un avantage pédagogique.

Au-delà, pour les investisseurs institutionnels, le vote implique un investissement en termes de temps et de moyens, il est important

Table ronde 2 : le point de vue des investisseurs (fin)

pour ceux-ci d'avoir l'assurance de la prise en compte de leur vote. La traçabilité sera particulièrement appréciée.

Manuel Baptista

Je pensais aborder la question du point de vue des investisseurs institutionnels non-résidents. Je ne prétends pas parler en leur nom, ce sont nos clients, nous ne les représentons pas, mais moyennant notre expérience avec ces institutions, pour elles, au-delà de l'interface et de l'utilisation de la plate-forme, ce qui compte vraiment c'est que les obstacles à l'exercice effectif et facile du droit de vote soient éliminés.

Le bulletin de vote par correspondance est un obstacle. Dans le passé, la nécessité de bloquer les titres était un obstacle. Du point de vue des institutionnels étrangers, VOTACCESS me semble être un excellent développement. Il faut aussi faire attention à quelque chose cependant, le côté électronique n'est pas suffisant. Il y a aussi le cadre réglementaire et les aspects juridiques.

Je voudrais souligner le fait qu'à partir du moment où nous allons commencer à supprimer les bulletins de vote par correspondance, il semblerait que simultanément, l'on doive mettre en place des procurations entre les bénéficiaires et le teneur de comptes. Donc quelque part, on peut se poser une question : « Est-ce que dans la pratique, la France

deviendrait un marché à POA », c'est-à-dire un marché où il faut que le bénéficiaire signe un POA pour le teneur de comptes qui va exécuter le vote sur VOTACCESS ?

Si, juridiquement parlant, étant donné le cadre réglementaire, ceci est vraiment une obligation, nous suggérons de rendre cette obligation la plus légère possible, pour ne pas devoir signer une procuration par assemblée, sinon l'on retournerait au papier.

Sylvie Vernet Gruot

Ce sujet a effectivement été celui qui nous a pris collégialement le plus de temps, de savoir comment structurer la solution pour qu'elle soit la plus simple possible pour la communauté des institutionnels. Nous avons appris des autres marchés et nous avons appris en étendant cette plate-forme au monde du retail que c'est par la simplicité que l'on arrive à être efficace et à avoir du succès. Nous avons donc travaillé sur une mécanique sensiblement plus simple que celle que vous décrivez. À l'heure actuelle la nécessité de disposer d'une délégation est associée au besoin de disposer d'une signature.

Le client final que l'on appelle en anglais le beneficial owner a déjà signé une délégation pour permettre à son global custodian de signer en son nom. Tout ce que nous allons exiger c'est un accord entre le global custodian et le local custodian. On parle d'un

nombre de personnes réduit. Ainsi le power of attorney dont il est fait mention existe entre ces deux acteurs-là et non avec le bénéficiaire final. C'est l'une des structures possibles, si quelqu'un a envie de collecter des POA avec le bénéficiaire final, pourquoi pas ? Cependant cela ne sera pas obligatoire. Nous avons de notre côté envisagé l'autre solution, qui simplifie la gestion de ces POA.

Manuel Baptista

Merci, c'est une excellente nouvelle car c'est l'un des plus gros soucis de nos clients. La dématérialisation des flux est appréciée mais il y avait une crainte que celle-ci soit remplacée par du papier à faire signer au niveau de la procuration.

Marcel Roncin

Je vous propose que nous en restions là.

Merci aux membres de la table ronde, et merci à tous.

À bientôt. ■

Spécial Amphi

Périodique édité par l'AFTI.

AFTI
La dynamique du post-marché

Association Française
des Professionnels des Titres
36, rue Taitbout - 75009 PARIS
Tél. : 01 48 00 52 01
Fax : 01 48 00 50 48

Directeur de Publication : Marcel Roncin
Rédacteur en chef : Marcel Roncin
Comité de rédaction : Aurexia
Réalisation : Café Noir

Les supports de présentation
sont disponibles
pour les membres de l'AFTI
sur le site Internet de l'association :
www.afti.asso.fr

ISSN en cours